

## Séance du mercredi 15 octobre 2014

<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b> Afférents au conseil : 11 Présents : 9 Procurations : 1 Votants : 10	L'an deux mil quatorze le quinze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 07 octobre 2014, sous la présidence de Mme Chantal JEANSON LAMBERT, Maire Sauf excusés : Jean François DE MUER, Hervé DIDIOT donnant procuration à Hervé GAND
---	--

Secrétaire de séance : Frédéric FRANCOIS

- Emprunt travaux Mairie
- Travaux toiture église
- Subvention commune
- Blason communal
- Questions diverses

*Madame le Maire ouvre la séance, et donne la parole à M René HOCQUET, 1<sup>er</sup> Adjoint*

M René HOCQUET, 1<sup>er</sup> adjoint, expose au conseil les différents taux d'emprunt, variables ou fixes pour financer les travaux réhabilitation de la Mairie

### **2014-57 emprunt Long Terme pour assurer le financement des travaux de réhabilitation de la Mairie**

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- autorise Mme le Maire de Seigneulles à réaliser auprès du Crédit Mutuel, un emprunt d'un montant de 200 000 € (deux cent mille Euros).

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3%
- Commission - frais : 200 €
- Remboursement : trimestriel
- Disponibilité des fonds : avant le 31 décembre 2014

- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

- autorise Mme le Maire à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat prêt.

### **2014-58 Emprunt crédit relais travaux réhabilitation Mairie**

Après délibération, à l'unanimité

Mme le Maire de Seigneulles est autorisée à réaliser auprès du Crédit Mutuel, un emprunt d'un montant de 180 000 € (cent quatre vingt mille Euros), dont le remboursement s'effectuera par affectation du produit du FCTVA et des subventions notifiées à recevoir, au plus tard le 31 décembre 2016.

Durée : 2 ans

Frais dossier : 180 €

Taux réel d'intérêt annuel pour l'emprunteur : ...1,5 % fixe

Les intérêts, calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit.

Il est précisé, en outre, que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

Mme le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

#### **2014-59 Travaux toiture église**

Mme le Maire propose différents devis (deux options : entretien ou travaux) pour la réfection partielle de la toiture de l'église : petit triangle côté gauche de la porte d'entrée de l'église »,

Après délibération, à l'unanimité

Le conseil opte pour l'entreprise GIGOT, pour des travaux uniquement d'entretien pour un montant de 594 € TTC

#### **2014-60 Assurance ouvrage**

Mme le Maire rappelle au conseil qu'il est fortement recommandé à la commune de souscrire à une assurance dommage concernant les travaux de réhabilitation de la Mairie. Cette assurance couvre les risques de solidités des ouvrages.

La codécom suivant convention « répartition des frais annexes aux travaux » s'acquittera des frais « assurance ouvrage » à hauteur de 9 %.

M René Hocquet présente un devis de la MAIF suivant proposition tarifaire faite sur le coût prévisionnel de l'opération : 759 347 € TTC (travaux, honoraire MO, contrôle technique)

- Garantie dommage ouvrage : 8 277 € TTC

- Garantie responsabilité civile maître d'ouvrage : 828 € TTC

Après délibération, le conseil, à l'unanimité

- accepte la garantie dommage ouvrage

- accepte la garantie responsabilité civile maître d'ouvrage

et donne pouvoir au Maire pour signer tout document s'y rapportant

#### **2014-61 Subvention commune**

Mme le Maire rappelle que chaque année la commune verse des subventions auprès de différents organismes et demande au conseil de se prononcer pour le maintien ou pas de ces subventions

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

<b>organisme</b>	<b>montant</b>
Souvenir Français	35
Croix Rouge Française	35
Association Valentin Haüy	35
Association des Paralysés de France	35
ADAPEIM	35
Fondation du patrimoine	50

## **2014-62 Blason communal**

Mme le Maire rappelle que la commune dispose depuis quelques années d'un blason communal réalisé par M FRANCOIS André, ancien Maire de Seigneulles. Le blason étant fort chargé, M LOUIS propose une nouvelle adaptation du blason.

Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette nouvelle proposition.

Après délibération, 7 voix contre, 2 abstentions

Le conseil maintient le blason réalisé par M André FRANCOIS.

## **2014-63 Vote de crédits supplémentaires**

le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
022	Dépenses imprévues		-300.00
73925	Fonds péréquation ress. interco.,commun.		300.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

**Madame le Maire clos la séance**